



Féchy, le 9 août 2016

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

- **Séance du Conseil général du 20 septembre 2016**

**Préavis n° 7/2016 concernant l'arrêté d'imposition 2017**

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous soumet l'arrêté d'imposition pour 2017 sur le même modèle que 2016 et vous propose de reconduire l'impôt communal à 64% de l'impôt cantonal de base.

Malgré les résultats de l'année comptable 2015, la Municipalité ne juge pas opportun d'augmenter, cette année encore, le taux de l'impôt communal.

**Décision**

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

**Le Conseil Général de Féchy**

- vu le préavis municipal n° 7/2016
- entendu le rapport de la COGEFIN
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

**Décide**

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 tel que présenté

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire   
Andreas Meyer Katyla Labhard

